

Titre de Moniteur d'Atelier délivré par la CPNE –FP

Accès à la formation

1. Conditions d'accès

Cette formation est accessible :

- aux personnes en situation d'emploi de Moniteur d'Atelier,
- aux demandeurs d'emploi et aux personnes en situation de reconversion professionnelle.

L'accès à la formation est soumis à des tests de positionnement ouverts :

- aux personnes salariées en cours d'emploi de Moniteur d'Atelier en ESAT ou Entreprise Adaptée,
- aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en reconversion justifiant d'une expérience d'au moins 70 heures en tant que Moniteur d'Atelier,
- aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en reconversion attestant avoir réalisé un stage d'au moins 70 heures auprès d'un Moniteur d'Atelier.

La prochaine formation organisée en Nouvelle-Aquitaine aura lieu en **novembre 2021** :

- Session Talence / Pessac : à l'Institut Régional du travail social Nouvelle-Aquitaine à Talence et à l'AFPA de Pessac.
- Session Pau : à l'ITS Pierre Bourdieu et à l'AFPA à Pau

2. Modalités d'admission

Pour accéder à la formation, les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de positionnement :

- un test d'expression écrite
- un test d'utilisation de l'outil informatique
- un entretien

3. Modalités d'inscription

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions des articles 25 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Inscription aux épreuves de positionnement

L'inscription est possible à partir de **janvier 2021**.

- Elle se fait à l'aide du formulaire en ligne disponible sur le site de l'institut (www.irtsnouvelleaquitaine.fr)
- Les demandes téléphoniques ne sont pas prises en compte.

Dépôt de dossier

Le dossier complet doit être retourné à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine (date et adresse de retour indiquées dans le dossier).

Date de clôture des inscriptions : **02 septembre 2021**, cachet de la poste faisant foi.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'assure de la recevabilité de la candidature et vérifie que le dossier est complet. Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

Les candidats seront convoqués aux épreuves de positionnement par courrier individuel environ 10 jours avant les épreuves.

Coût :

Aucun

Inscription à la formation après parution des résultats du positionnement :

Demande de dossier

Le dossier doit être directement téléchargé sur le site de l'institut (www.irtsnouvelleaquitaine.fr)

Les demandes téléphoniques ne sont pas prises en compte.

Dépôt de dossier :

Le dossier doit être retourné à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine (date et adresse de retour indiquées dans le dossier).

Les candidats ayant retourné leur dossier complet dans les délais recevront un mail de confirmation de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine

Coût

Le coût de la formation est de **6315 €**.

Les prix sont donnés à titre indicatif et ne sauraient avoir une valeur contractuelle.